

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY

Séance publique du 29 NOVEMBRE 2021 à 8h30

Date de convocation : 23 novembre 2021

Délibération
N°B2021_137

Membres en exercice :	20
Votants :	19
Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : MONIE Jean-Marie

PRESENTS : ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, BELLOTTI-LASCOMBES Emma, DEVIC Bernard, DURAND Viviane, HERAS Guillaume, HERNANDEZ Joël, JANSANA Jean-Marc, LAPALU Christian, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, PARRA Eric, PY Michel

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : GOUIRY Catherine, JAMMES Michel, MARTIN Henri, RIO Jean-Louis

EXCUSES :-

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : GOUIRY Catherine (délibération B2021_145), JAMMES Michel (délibérations B2021_137 et B2021_138), MARTIN Henri (délibérations B2021_138 à B2021_142), RIO Jean-Louis (délibérations B2021_141 et B2021_142)

EXCUSES AVEC PROCURATION : VIALADE Alain

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :-

Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes - Culture

OBJET : ÉQUIPEMENTS CULTURELS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE – Médiathèque – Convention de partenariat avec l'Université Populaire de la Narbonnaise

Par délibération du Conseil Communautaire N°56 du 26 mai 2003 portant définition de l'intérêt communautaire, la Médiathèque de Narbonne relève de la compétence du Grand Narbonne depuis le 1er septembre 2003.

La Médiathèque du Grand Narbonne est un acteur essentiel de la vie culturelle du Grand Narbonne. Dans le cadre de ses missions, elle veille à programmer des actions culturelles variées accessibles à tous les publics.

Dans cette dynamique, elle souhaite proposer des rencontres interdisciplinaires invitant le public à réfléchir, à écouter et à partager autour de notions philosophiques, historiques, sociétales, loin de tout prosélytisme.

N°B2021_137

Pour ce faire, elle souhaite conventionner avec « l'Université Populaire de la Narbonnaise », association fondée en 2014, et destinée à promouvoir la philosophie, afin de mettre en œuvre au sein de la Médiathèque des conférences axées sur les sciences et les sciences humaines tous publics et des ateliers dédiés au public jeune (préconisations éducatives pour 2030 de l'UNESCO).

D'une part, l'association s'engage à réaliser sur une année civile, 5 conférences tous publics, qui peuvent être présentées par des intervenants extérieurs et des « ateliers-philo » réguliers qui s'adressent aux enfants de 8 à 12 ans.

D'autre part, la Médiathèque du Grand Narbonne met à disposition de l'Association le personnel, les locaux et le matériel nécessaires aux actions ainsi décrites. Elle participe également aux coûts supportés par l'Association, facilitant la venue d'intervenants extérieurs pour l'animation des conférences, dans la limite d'un budget dédié de 200 euros par an.

Ainsi, une convention est nécessaire pour encadrer les conditions de partenariat entre la Médiathèque du Grand Narbonne et l'Université Populaire de la Narbonnaise.

A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'approuver les termes de la convention jointe en annexe ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment ladite convention.

Pièce jointe à la délibération :

Convention

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

**le : 1/12/2021
et de sa publication
le : 1/12/2021**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

**Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,**



Maire de Narbonne

**Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**

